

Installation soumise à autorisation administrative au titre du code de
l'environnement dans le domaine de l'eau

Avis d'enquête publique unique

Une enquête publique unique est prescrite, sur le territoire de la commune de Schweighouse-sur-Moder, suite à la demande présentée par le Syndicat Intercommunal (SIE) des Eaux de la Basse Moder.

L'enquête publique unique porte sur les objets suivants :

- enquête préalable, au titre du Code de l'environnement, à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et de l'établissement des périmètres de protection ;
- détermination des parcelles, ainsi que des propriétaires et autres intéressés titulaires de droits réels, pour lesquelles des servitudes administratives seront prescrites dans le cadre du périmètre de protection rapprochée.

L'enquête sera ouverte le **lundi 29 avril** et durera 19 jours, soit jusqu'au **vendredi 17 mai 2019** inclus.

La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral valant déclaration d'utilité publique et portant autorisation de prélèvement de l'eau dans le milieu naturel et son utilisation en vue de la consommation humaine assortie du respect de prescriptions et établissant des périmètres de protection ou portant refus.

La Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Claude GIROUD, ingénieur SNCF retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier relatif à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique au titre du code de l'environnement et du Code de la santé publique sera déposé pendant la durée de l'enquête publique unique en version dématérialisée sur un poste informatique dédié ainsi qu'en version papier à la mairie de Schweighouse-sur-Moder. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la préfecture :

<http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Installations-soumises-a-autorisation/Intercommunalite-et-collectivites-locales> sous le Syndicat intercommunal des EAUX (SIE) de la Basse Moder et sous la rubrique Forage F2bis à Schweighouse-sur-Moder .

Le dossier relatif à l'enquête parcellaire et son registre seront déposés pendant la durée de l'enquête publique unique à la mairie de Schweighouse-sur-Moder.

Le dossier d'enquête relatif à ce projet est assorti d'une étude d'incidence environnementale (non soumise à l'avis de l'Autorité environnementale) ; ce document, partie intégrante du dossier, peut être consulté selon les modalités citées supra pour le dossier.

Le public peut transmettre ses observations et remarques au commissaire enquêteur :

- soit par courrier adressé à son intention à la mairie de Schweighouse-sur-Moder (29 Rue du Général de Gaulle – 67590 Schweighouse-sur-Moder) ;
- soit par message électronique avec la mention « enquête publique – Captage F2bis de Schweighouse-sur-Moder » à transmettre à l'adresse : pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr .

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Schweighouse-sur-Moder pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

Lundi 29 avril : 10h00 – 12h00,
Mardi 07 mai : 14h30 – 16h30,
Vendredi 17 mai : 14h30 – 16h30.

Les observations et propositions transmises par le public au commissaire enquêteur sur l'adresse mail dédiée seront accessibles sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à la même adresse que celle citée supra pour le dossier.

A l'issue de l'enquête unique, celle-ci fera l'objet d'un rapport unique du commissaire enquêteur ainsi que de conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques requises. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Schweighouse-sur-Moder, à la préfecture du Bas-Rhin (bureau 101) et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, pendant un an.

Des informations pourront être demandées auprès de M. Eric KOBES, Responsable du projet au Syndicat Intercommunal (SIE) des Eaux de la Basse Moder :

- soit par courrier à son intention : Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse-Moder, Usine de traitement - RD 29, 67240 Oberhoffen sur Moder ;
- soit par courriel : sie.basse-moder@wanadoo.fr ;
- soit au téléphone : 03.88.80.04.85.

Des informations relatives à l'enquête pourront être également consultées sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

* * *